

partie du monde du travail, sont loin d'avoir eu une représentation satisfaisante au Sénat.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des sénateurs au *Guide Parlementaire* pour voir ce que je veux dire. Mon examen a été plutôt rapide, mais si mes estimations sont erronées, je ne crois pas m'être trompé de beaucoup. Laissez-moi vous donner quelques exemples.

Le sénateur Hayden est administrateur de dix sociétés au Canada. Le sénateur Aird de huit ou neuf, le sénateur Molson huit, le sénateur Gélinas de quinze et le sénateur Thorvaldson de neuf. Loin de moi l'idée que leurs activités aient quelque chose d'illégal, mais je tiens à dire que dans une assemblée qui détient des pouvoirs juridiques énormes, comme le Sénat du Canada, cette situation pourrait devenir très dangereuse.

Robert McKeown, qui écrit dans la revue *Weekend*, a écrit le 12 septembre 1969 un article intitulé: «Les sénateurs devraient être au-dessus de tout soupçon, mais ils ne le sont pas». Il cite l'article 53 du Règlement du Sénat:

Nul sénateur n'est admis à voter sur une question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire quelconque qu'il ne possède pas en commun avec les autres sujets canadiens de la Couronne; et le vote émis par le sénateur ainsi intéressé sera écarté.

Robert McKeown explique en détail comment l'examen de trois projets de loi concernant les chartes bancaires a été retardé pendant plusieurs semaines au comité des banques et du commerce du Sénat, qui comprend quatre administrateurs de banques à charte et dont le président, le sénateur Salter Hayden, était administrateur de la Banque de la Nouvelle-Écosse. Le sénateur Hayden n'a pas cru que, étant administrateur d'une banque, il avait un intérêt pécuniaire dans la question soumise au Sénat. Robert McKeown déclare, et je l'approuve, que la définition du sénateur Hayden satisfait peut-être le sénateur Hayden ainsi que d'autres sénateurs, mais qu'elle ne devrait pas satisfaire le premier ministre Trudeau ni les Canadiens. Je ne crois pas qu'elle les satisfasse.

La situation au Sénat n'est pas nouvelle. Au sujet des nominations au Sénat, Goldwin Smith a dit:

Le Sénat est une caisse de pots-de-vin entre les mains du gouvernement... et, vu sa constitution actuelle, il ne sera jamais rien d'autre...

Et Steven Leacock, qui n'était certes pas un radical enflammé, a dit:

Ensemble, libéraux et conservateurs, nous n'avons pas fait de notre Sénat un conseil supérieur de la nation, mais un refuge pour hommes politiques en quête d'emploi et une récompense pour les militants des partis.

[M. Orlikow.]

Je ne saurais soucrire à bien des propos ou écrits de Steven Leacock au sujet des affaires publiques, mais je souscris certes à chaque mot de cet extrait écrit il y a plus d'un quart de siècle, car ils sont toujours d'actualité.

Si l'on examine la liste des sénateurs que l'ancien premier ministre M. Pearson a nommés pendant les cinq années où il a été au pouvoir, on constate qu'il y en a eu 31. George Bain a analysé ces nominations et il signale que cinq sénateurs ont été nommés à cause de leur sens du devoir dans les officines du parti libéral, cinq à cause de leurs services uniformément distingués à la Chambre des communes, quatre à cause de leur ténacité à garnir la caisse électorale du parti; trois à cause de leur dévouement à la cause libérale, et leur inaptitude à l'emporter dans la course où les chances de succès sont inégales, et enfin cinq autres parce qu'ils avaient à divers titres consacré temps et efforts au parti libéral dans les provinces.

Dans ma province du Manitoba, je songe à un sénateur qui a été nommé par l'ancien premier ministre. Son principal titre à la célébrité, c'est qu'il avait été directeur de la campagne électorale pour le parti libéral lors de deux élections au Manitoba. Dans l'une, deux députés sur 14 ont été élus et dans l'autre, un seul. C'est peut-être trop, mais cela ne révèle pas chez lui des talents exceptionnels d'organisateur.

M. Osler: Vous vous êtes emparé de ses politiques.

• (5.10 p.m.)

M. Orlikow: Nous avons hérité de sa politique—ha ha. Je ne verrais pas d'inconvénient à hériter de son statut financier. Cependant, telle est la situation. On se souviendra de M. Pearson et on lui attribuera le mérite d'un grand nombre d'initiatives. Il a consacré à notre pays bien des années de services méritoires. Mais on ne se souviendra pas de lui et on ne lui fera pas honneur pour la qualité de ses nominations au Sénat. Je dirai pour sa défense, en quelque sorte, qu'à mon avis, ces nominations n'étaient pas pires que celles de ses prédécesseurs, M. Diefenbaker, M. St-Laurent, M. King ou M. Bennett. C'est la nature du système. J'affirme qu'il est mauvais. Les défenseurs du Sénat canadien l'ont souvent comparé à la Chambre des lords britannique. N'oublions pas cependant que le nombre des membres du Sénat est invariable, contrairement à celui de la Chambre des lords.

Si la mesure présentée par le premier ministre britannique est menacée par la Chambre des lords, il dispose de certains droits. Lorsque Lloyd George qui était, je crois, premier ministre libéral de Grande-Bretagne en 1908 ou en 1910, a proposé de présenter une mesure très progressiste pour l'é-